

Eclairage sur les Négociations

De Doha à Cotonou

Vol.5 No.2
Mars-Avril 2006

Sommaire

- 1 Les Négociations de Doha après Hongkong : Evolution pertinente pour le groupe ACP
- 4 Financement des APE
- 6 Mise à jour sur les négociations APE
- 8 Calendrier & Publications

Editorial

Conformément à la Déclaration ministérielle issue de la Conférence de l'OMC à Hong Kong, les négociations lancées à Doha seront conclues en 2006. Dans cet article, nous passons en revue les derniers développements afférents à ces négociations et évaluons leurs implications pour les pays ACP. Dans le contexte des APE, un certain nombre de décisions déterminantes seront prises en 2006 et début 2007, portant sur l'aide européenne au développement des pays ACP ; on s'attend à ce que les États membres de l'UE et la CE prennent une décision au sujet de l'affectation du dixième Fonds de développement européen dans les mois à venir. À cet égard, notre deuxième article porte sur le cadre régissant l'aide européenne au développement et la mesure dans laquelle il peut appuyer les APE. Notre bulletin sur les négociations des APE clôt ce numéro, qui donne un aperçu de l'état d'avancement des négociations sur les APE dans toutes les régions.

Les Négociations de Doha après Hong Kong : Evolution pertinente pour le groupe ACP

ICTSD Analysis

Depuis la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Hong Kong, en décembre, les Membres de l'OMC ont intensifié leurs efforts pour respecter la date limite fixée de manière ambitieuse pour l'achèvement de l'ensemble du Cycle de Doha, et la date du 30 avril pour arriver à un accord sur « des modalités complètes » concernant la profondeur et le type d'engagements que les pays doivent prendre dans l'accès aux marchés pour les produits agricoles et non agricoles (AMNA).¹ Le groupe ACP a apporté son appui à deux documents diffusés à Hong Kong, appelant à la réalisation de la « dimension développement » du Cycle de Doha.² A l'approche de la date limite d'avril 2006, dans quelle mesure les intérêts des pays en développement et des pays ACP ont-ils progressé et quelles options sont ouvertes aux pays ACP, dans ces négociations, pour la réalisation d'un agenda du développement ? Pour tenter de jeter un éclairage sur les questions ci-dessus, cet article discute de l'évolution, depuis Hongkong, des domaines de négociation qui présentent un intérêt pour les pays ACP.

La réunion de Londres n'offre aucune avancée dans l'agriculture et l'AMNA

Les ministres du commerce de l'UE, des États-Unis, de l'Australie, du Brésil, de l'Inde et du Japon se sont réunis les 10 et 11 mars, à Londres, pour débattre des négociations générales, notamment des résultats d'un exercice informel de simulation visant à évaluer dans quelle mesure les principales propositions sur la table dans les discussions sur l'agriculture et l'AMNA affecteraient leurs tarifs consolidés et appliqués. Certains délégués des milieux du commerce ont fait état du fait que les résultats de l'exercice de simulation n'avaient rien révélé d'inattendu. Selon certains commentateurs, l'absence des représentants des pays pauvres et des PMA lors de cette réunion reflète la marginalisation constante de ces pays lors de réunions clés de l'OMC qui pourraient avoir une incidence sur leurs économies.

Importance des négociations sur les produits spéciaux/le mécanisme de sauvegarde spéciale pour les ACP

Si les grands Membres de l'OMC continuent de chercher des solutions pour sortir les discussions de l'impasse, un domaine où les pays ACP devraient se concentrer, dans les négociations agricoles, c'est celui des concepts de Produits spéciaux et de Mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS).

Les produits spéciaux pourraient permettre aux pays ACP d'accorder une protection ciblée aux produits qui sont essentiels à des fins de sécurité alimentaire, de garantie des moyens d'existence et de développement rural, mais qui ne survivraient pas dans des conditions concurrentielles. Le MSS permettrait aux pays ACP non PMA de rehausser les tarifs au-dessus de leurs niveaux consolidés pour une durée de temps limitée, afin de protéger leurs secteurs agricoles contre les fluctuations de prix et les brusques poussées des importations.



A HongKong, les ministres ont convenu que le MSS aurait un seuil de déclenchement fondé à la fois sur les prix et sur les volumes. Il faudrait davantage de travaux sur le MSS, notamment sur l'identification des brusques poussées des importations et sur la corrélation entre les brusques poussées des importations et les déficits de production. De plus, le mandat de HongKong permet aux pays en développement de désigner de manière autonome, comme produits spéciaux, un nombre de lignes tarifaires à déterminer, par l'intermédiaire d'indicateurs fondés sur les critères de sécurité alimentaire, de garantie des moyens d'existence et de développement rural. Les pays ACP doivent mettre cette flexibilité à profit.

Intérêts des ACP dans les négociations sur l'AMNA après HongKong

Un des points litigieux dans les négociations sur l'AMNA qui ont un intérêt spécial pour les pays ACP renvoie aux flexibilités énoncées dans le paragraphe 8 du mandat de l'AMNA, dans l'annexe B du Cadre de juillet 2004. Celles-ci permettent aux pays en développement des périodes de mise en œuvre plus longues pour les réductions tarifaires et des réductions plus faibles que celles exigées des pays développés participants. De plus, aux fins du paragraphe 6, les pays pour lesquels la portée des consolidations pour les lignes tarifaires concernant les produits non agricoles est inférieure à 35% sont exemptés des réductions tarifaires utilisant la formule convenue. Ils sont plutôt tenus de consolider 100% des lignes tarifaires pour les produits non agricoles à un niveau moyen qui n'excède pas le niveau moyen des droits consolidés pour tous les pays en développement, après la mise en œuvre intégrale des concessions courantes.

Le paragraphe 24 de la Déclaration de HongKong appelle à un niveau d'ambition comparablement élevé en ce qui concerne l'accès aux marchés pour l'agriculture et l'AMNA, en conformité avec le principe du traitement spécial et différencié. Au cours de la dernière semaine de l'AMNA, à Genève, plusieurs pays en développement – notamment certains pays ACP – avaient fait valoir que l'ensemble que les pays développés offraient sur les abaissements de subventions et des droits pour les produits agricoles étaient substantiellement inférieur à l'ambition qu'ils demandaient. Dans la hâte de respecter le délai de fin avril, peu de place a été laissé à des questions qui sont cruciales pour les pays ACP, par exemple l'érosion des préférences et les questions d'ajustement. Les pays ACP auront à se montrer proactif pour prendre l'initiative sur ces questions, pour qu'il ait une concentration sérieuse sur ces questions dans les négociations sur l'AMNA comme sur l'agriculture.

Les artisans ouest-africains de la proposition relative au coton intensifient leurs efforts

Lors d'une récente réunion du Sous-comité du coton de l'OMC, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali ont présenté une communication expliquant comment ils souhaitaient voir une réduction des subventions au coton plus forte et plus rapide que pour celles d'autres produits de base dans les négociations agricoles. La méthodologie que ces pays proposent abaisserait les subventions au coton de manière importante, même si la réduction globale dans l'agriculture était relativement faible. Ils ont également présenté un calendrier pour l'élaboration d'un mécanisme de soutien destiné à aider les producteurs de coton africains à faire face à l'incidence des subventions au coton avant que les réformes ne prennent effet. Les « Quatre pour le coton » ont mis l'accent sur « la nécessité de mettre en place un filet de sécurité destiné aux producteurs de coton des PMA, pour leur permettre de survivre jusqu'à ce que les réformes internes et externes puissent porter leurs fruits. » Ils ont énoncé certains paramètres concernant les aspects que pourrait prendre un mécanisme de soutien. Si un certain nombre de pays ont appuyé cette proposition, d'autres ont demandé davantage de temps pour l'examiner. Il reste à voir dans quelle mesure cette proposition sera reflétée dans tout accord final sur le coton.

Droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) après HongKong

Pour ce qui est des négociations sur les droits de propriété intellectuelle, les deux questions qui ont une importance significative pour les pays en développement sont la santé publique et la relation entre les ADPIC et la Convention relative à la diversité biologique (CDB). Préalablement à la Conférence ministérielle de HongKong, le Groupe (de négociation) africain à l'OMC avait concentré son attention sur la question de la santé publique. Juste avant la Conférence, les membres du Groupe avaient convenu de faire transformer la dérogation temporaire accordée dans la Décision du 30 août en amendement permanent aux ADPIC. La dérogation autorisait les pays qui n'étaient pas en mesure de produire des médicaments génériques d'importer des médicaments génériques bon marché dans le cadre de régimes de licences obligatoires. Cet amendement sera formellement intégré à l'Accord sur les ADPIC s'il est (et quand sera) ratifié par les deux tiers des Membres de l'OMC d'ici la date limite de décembre 2007. Cette décision a également prorogé la période de transition pour la mise en œuvre des ADPIC par les PMA. Les pays ACP sont tenus de prendre des mesures adéquates pour la mise en œuvre de la décision, aux niveaux national et international. Ils doivent également recourir de manière

effective à la prorogation de la période de transition qui leur a été accordée.

En ce qui concerne la relation entre les ADPIC et la CDB, l'Union africaine et des pays tels que le Kenya ont soutenu que les deux Accords étaient fondamentalement contradictoires et que les ADPIC devaient être amendés pour annuler ce conflit.³ Lors de la réunion du Conseil des ADPIC de l'OMC, les 14 et 15 mars 2006, les délégués n'ont pas été en mesure de convenir du point de savoir si les prescriptions en matière de divulgation de renseignements aideraient à résoudre les problèmes de partage des avantages découlant d'une invention avec les communautés locales impliquées et améliorer la qualité des brevets. En raison des divergences persistantes, les pays en développement se doivent de travailler sur leurs stratégies de négociation sur cette question, pour donner un nouvel élan au cours de la prochaine Conférence ministérielle.

Traitement spécial et différencié et petites économies

Lors de la Conférence ministérielle, on a noté un accord sur cinq propositions des PMA, qui visent à apporter des amendements aux Accords de l'OMC pour les rendre plus favorables en matière de traitement spécial et différencié (S & D). Les Membres ont notamment convenu que les pays développés, de même que les pays en développement « qui se déclarent en mesure de le faire » devaient accorder un accès en franchise de droits et sans contingents aux exportations en provenance des PMA, dans l'ensemble des lignes tarifaires, à l'exception de 3 pour cent, d'ici 2008. Certains laissent toutefois entendre qu'en raison du nombre limité de produits pour lesquels les PMA sont compétitifs, les exceptions pourraient compter pour le gros de leurs exportations. D'autres propositions ont été adoptées sur les dérogations ; sur le fait de n'exiger des PMA que des engagements compatibles avec leurs besoins en matière de développement ; sur les exemptions à l'Accord sur les mesures concernant les investissements et touchant au commerce ; et sur la cohérence avec d'autres institutions.

La Déclaration demande instamment aux Membres de poursuivre les discussions sur les propositions restantes propres à des accords et de redémarrer les discussions sur les questions en suspens, notamment sur les questions transversales, le mécanisme de surveillance et l'incorporation du traitement spécial et différencié dans l'architecture des règles de l'OMC. La Session spéciale du Comité du commerce et du développement de l'OMC a relevé ce défi en décidant de travailler sur les 8 propositions restantes propres à des accords en mars, et sur les questions sous-jacentes lors d'une réunion d'avril. En mars, les délégués ont examiné une proposition du Groupe africain concernant l'article XVIII du GATT qui énonce « des mesures de protection et d'autres mesures affectant les importations » que les

gouvernements doivent prendre pour promouvoir le développement de leurs économies, avec des divergences sur le point de savoir si l'article pouvait et devait être renforcé afin de le rendre opérationnel.

Les PMA ont fait état de la nécessité de clarifier la mise en œuvre de la décision relative à l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents, y compris la question de savoir si, et comment, les pays en développement devaient la mettre en œuvre. Les artisans du programme de travail relatif aux petites économies vulnérables se concentrent actuellement sur leurs propositions au sein des groupes de négociation de l'AMNA, de l'agriculture, des services et des règles.

Les PMA mettent l'accent sur les priorités dans les discussions sur la facilitation des échanges

La Déclaration ministérielle de HongKong met en exergue l'identification des besoins et priorités en matière de facilitation des échanges, ainsi que les coûts entraînés par les mesures proposées, l'assistance technique, la constitution de capacités et le traitement spécial et différencié. Tous ces éléments sont d'une grande importance pour les pays ACP. Le Rapport du groupe de négociation de la facilitation des échanges renvoie à deux types d'assistance technique, le premier pour permettre aux pays en développement et aux PMA de participer de manière effective aux négociations, et le second, pour mettre en œuvre les résultats des négociations.

En dépit des divergences sur le champ d'application et le calendrier, il y a un niveau significatif d'engagement et un grand nombre de nouvelles propositions ont été présentées. La proposition de Maurice, au nom du groupe ACP, réitérait le fait que le développement devait être l'objectif principal et le pôle de concentration des négociations en cours. Ceci impliquerait la garantie que le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et des PMA est accordé et rendu pleinement effectif et opérationnel ; que la coopération internationale est renforcée par l'intermédiaire de la fourniture d'assistance technique et de la constitution de capacités suffisantes et effectives ; et que les résultats des négociations reflètent les besoins d'espace de politique et de flexibilité pour le développement. Les pays ACP ont également appelé à la mise en place d'un mécanisme de coordination inter-agences pour la fourniture d'assistance technique et de constitution de capacités liées à la facilitation des échanges, en impliquant des organisations telles que la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'OMC, l'Organisation mondiale des douanes et la Banque mondiale. La date cible pour le premier projet de texte complet sur la facilitation des échanges est juillet 2006.

Défis à relever par les ACP dans les négociations sur les services

Les dispositions de la Déclaration de Hongkong sur les services ont été le fruit de négociations âprement menées dans la période précédant la Conférence ministérielle. Si les 'benchmarks chiffrés' réclamés par certains Membres, pour établir des engagements de libéralisation obligatoires ont été abandonnés, face aux multiples critiques formulées par les pays en développement, 'l'approche plurilatérale' des négociations a été affirmée et étouffée par l'intermédiaire d'une série de lignes directrices larges.

Bien que cette approche, qui prévoit que des groupes de pays présenteront collectivement des demandes d'engagements de libéralisation à d'autres Membres, ait suscité beaucoup de controverses, certains progrès ont été réalisés. Pour commencer, la possibilité de déterminer de manière volontaire de prendre ou non des engagements de libéralisation sur la base des demandes plurilatérales a été confirmée dans les discussions. Ceci a eu pour effet d'apaiser de nombreux pays en développement qui craignaient qu'en raison de leur part croissante dans le commerce mondial d'un produit particulier, ils n'aient à prendre des engagements en fonction d'une certaine liste type pour ce secteur. En outre, les pays qui ont reçu des demandes plurilatérales peuvent unir leurs forces. Ceci dissipe la crainte antérieure de voir un pays recevant une demande plurilatérale avoir à affronter, seul, un groupe de plusieurs pays demandeurs – essentiellement de grands pays développés, suffisamment dotés de ressources – dans les négociations sur un secteur particulier.

De plus, pour les pays ACP, les demandes plurilatérales présentées à ce jour, 1er mars 2006, n'affectent essentiellement que deux pays Membres – l'Afrique du Sud, qui a reçu environ quatorze (14) demandes de ce type et le Nigeria, qui en a reçu près de sept (7).⁴ Trois autres pays ACP, à savoir Fidji (certains services de transport aérien), Maurice (services de logistique) et la Namibie (services environnementaux) ont reçu des demandes pour un secteur spécifique. On peut noter qu'aucun des PMA n'a reçu de demande plurilatérale, en conformité avec la Déclaration de Hongkong qui énonce que ces pays ne seront pas tenus de prendre de nouveaux engagements.

Il semblerait que le grand défi à relever par les pays ACP, en particulier les PMA parmi eux-ci, sera de déterminer comment rendre opérationnelles les Modalités pour le traitement spécial et différencié des pays les moins avancés Membres dans les négociations sur le commerce des services (Modalités en faveur des PMA), de façon à ce qu'ils puissent tirer des avantages concrets des volets accès aux marchés et règles de ces négociations. La Déclaration de Hongkong donne pour instruction aux Membres d'élaborer des méthodes pour la mise en œuvre totale et effective de ces Modalités, mais il incombera manifestement

aux PMA d'identifier avec plus de précision les secteurs et les modes de fourniture qui les intéressent, ainsi que les restrictions et les conditions qu'ils souhaiteraient faire éliminer des listes d'engagements de leurs partenaires pour ces secteurs et modes. Dans une certaine mesure, les PMA ont été en mesure de devancer l'approche plurilatérale en présentant leur offre collective sur le mode 4 (mouvement des personnes physiques). Tout porte à croire que les PMA réviseront de fait cette demande, pour refléter de manière plus exacte les gains qui peuvent être tirés concrètement de ces négociations.

L'aide pour le commerce peut-elle contribuer aux gains à tirer de Doha pour les ACP ?

Enfin, en conformité avec le mandat énoncé à Hongkong, le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, a mis sur pied, en février, un groupe spécial qui fera des recommandations sur les moyens de rendre opérationnelle l'aide pour le commerce. Les ACP ont appelé à ce que le concept couvre le transfert de technologie, la facilitation des échanges et la capacité à faire face aux normes et mesures sanitaires et phytosanitaires et à les mettre en œuvre. C'est peut-être une fenêtre d'opportunité qui permettra au groupe de prendre l'initiative en formulant d'idées et des propositions spécifiques, fondées sur les besoins identifiés, comme voie alternative pour prendre en compte certaines de leurs préoccupations en matière de développement lié au commerce, qui autrement se retrouveraient sacrifiées dans la politique des négociations.

Notes

- 1 Pour une analyse plus détaillée, voir Trade Negotiations Insight, Vol. 5.1. janv.-fév., BRIDGES Weekly News digest, Volume 10. N° 9 Bridges Monthly Review, Year 10, N° 1, à : www.ictsd.org ou visiter le site web de l'OMC, à www.wto.org. Toutes les propositions et toutes les communications des Membres de l'OMC citées dans cet article peuvent être consultées sur le site web de l'OMC.
- 2 Voir ACP Group Proposal on Development (16 décembre 2005) et Joint Statement by G-20, G-33, LDC, ACP and Africa Group, sur les efforts de coordination (16 décembre 2005), disponibles à : www.ictsd.org
- 3 Les principales raisons énoncées sont les suivantes : un conflit dans les objectifs des deux Accords et du fait que l'Accord sur les ADPIC prévoit le brevetage ou d'autres formes de protection intellectuelle du matériel génétique, sans garantir le respect des dispositions de la CDB, notamment celles relatives au consentement préalable en connaissance et au partage des avantages.
- 4 Afrique du Sud : services juridiques, informatiques, postaux/messagerie, de télécommunications, audio-visuels, financiers, construction et ingénierie connexe, environnementaux, transport maritime, certains aspects du transport aérien, logistiques, services énergétiques, et services fournis à travers le mode 1 et le mode 3. Nigeria : télécommunications, construction et ingénierie connexe, environnement, services financiers, transport maritime, logistique et services énergétiques.

Financement des APE

Jonas Frederiksen et San Bilal - ECDPM

Dans les négociations commerciales internationales, il n'y a pas de 'free lunch' - repas gratuit. Les Accords de partenariat économique (APE) ne font pas exception. S'ils ont pour objectif ultime de contribuer au développement des économies ACP, les APE entraîneront également des coûts significatifs en termes de préparation, de négociation, de mise en œuvre et de mesures d'ajustement. Toutes les parties conviennent que le développement devrait occuper une place centrale dans les APE et comme le reconnaît le commissaire européen au commerce, Peter Mandelson, l'opportunité de commercer doit être liée à la capacité de commercer [et] l'aide pour le commerce, la constitution de capacités et l'ouverture progressive des marchés sont au cœur des APE.¹

A la lumière de ce qui précède, la question se pose de savoir comment renforcer la capacité commerciale des pays et régions ACP et d'où viendra le financement ?

Quelles sources de financement pour les APE ?

Le soutien à la constitution de capacités commerciales et les mesures d'accompagnement pour les APE pourrait venir soit d'un financement des pays ACP par la Communauté européenne, dans le contexte de l'Accord de Cotonou, soit d'autres sources parallèles ou complémentaires.

Le Fonds européen de développement (FED), qui est distinct du budget de la Commission européenne, a été le principal instrument de financement de la coopération ACP-UE, depuis 1958, et continue de l'être dans le cadre de l'Accord de Cotonou. La préparation aux négociations APE est financée en partie par la 9^{ème} FED (2000 -2007), notamment par l'intermédiaire de programmes spéciaux tels qu'une facilité de 20 millions d'euros sur les APE et un autre programme d'aide pour le commerce d'un montant de 50 millions d'euros, pour les ACP (Trade.com). D'autres mesures de soutien lié au commerce peuvent être inclus dans le cadre des programmes indicatifs nationaux et/ou régionaux en faveur des ACP.

En ce qui concerne les sources de financement complémentaires, bien qu'il y ait peu d'espoir de voir une contribution du budget de l'UE, les Etats membres de l'Union pourraient fournir un soutien au APE dans le cadre des programmes bilatéraux d'aide au développement. Des initiatives internationales et multilatérales telles que le mécanisme de 'l'Aide pour le commerce' débattu à l'OMC dans le Cycle de Doha, pourraient apporter une aide supplémentaire utile aux ACP.

Quels sont les engagements généraux de l'UE en matière de politique d'aide ?

En 2005, l'UE a adopté trois déclarations majeures qui, prises ensemble, peuvent être perçues comme l'aboutissement d'un processus de 4-5 ans visant à consolider et à relever le profil de la politique de développement de l'UE :

- *L'Accord de Cotonou révisé* qui contient de nouvelles références aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des dispositions renforcées sur le secteur social, *ICT* les *TIC* ?, les acteurs non-étatiques et la coopération régionale ;
- *Le Consensus européen sur le développement*, pour la première fois, offre une vision et un engagement communs qui devraient orienter l'action de la Commission européenne et des différents Etats Membres de l'UE en matière de coopération au développement ; et
- *La Stratégie de l'UE pour l'Afrique* renouvelle l'appel à l'établissement d'un nouveau partenariat fort entre l'UE et l'Afrique, et en particulier l'Union africaine et les organisations sous-régionales.

De plus, cinq engagements financiers significatifs et ambitieux ont été pris en 2005 par les 25 Etats membres de l'UE et/ou la Commission européenne, avec les buts suivants :

- Atteindre d'ici 2015 la cible de 0,70% du RNB européen, fixée par les Nations Unies, qui rehausserait la contribution européenne aux OMD de 33 milliards en 2003 à plus de 84 milliards d'euros d'ici 2015 (Sommet du Conseil européen, juin 2005) ;
- Atteindre d'ici 2010 une cible européenne intermédiaire de 0,56% (Sommet du Conseil européen, juin 2005 et Déclaration conjointe relative au Consensus européen sur le développement, décembre 2005) ;
- Accroître l'aide extérieure européenne à l'Afrique de 25 milliards de dollars US par an (Sommet du G-8, juillet 2005 et Déclaration conjointe relative au Consensus européen sur le développement, décembre 2005) ;
- Maintenir le niveau actuel assuré au groupe de pays ACP à travers le FED pour la prochaine enveloppe financière (10^{ème} FED) couvrant la période 2008-2013 (Sommet du G-8, juillet 2005) et
- Fournir 2 milliards d'euros par an en aide liée au commerce d'ici 2010 (Sommet du G-8, juillet 2005 ; et 6^{ème} Conférence

ministérielle de l'OMC à HongKong, décembre 2005, respectivement).

Il y a toutefois, en particulier chez les pays en développement, un certain scepticisme concernant la capacité de l'UE à atteindre effectivement les cibles et à s'acquitter de ses engagements. Certains critiques se méfient des manipulations statistiques et de la reformulation d'anciens engagements en nouvelles promesses de contribution. La question principale pour l'Europe, à présent, ne concerne plus son engagement politique et son cadre de politique global pour le développement, mais plutôt le respect des engagements pris et la garantie de la mise en œuvre effective et en temps voulu de son aide extérieure.

Quel engagement de la Commission européenne dans les négociations sur les APE ?

La Commission européenne a été ferme sur le fait que les négociations sur les APE concernent le commerce et non l'aide au développement, pour laquelle elle n'a pas de mandat de négociation. Toutefois, la Commission met également l'accent sur le rôle central du développement dans les APE. Selon le commissaire européen au développement, Louis Michel, la réussite des APE dépendra de trois facteurs cruciaux : en premier lieu, un processus de négociation qui vise véritablement le développement des ACP ; en second lieu, l'attachement des partenaires ACP à la mise en œuvre d'un cadre réglementaire pour la promotion de l'investissement ; et en troisième lieu, le soutien que l'UE, ses Etats membres et d'autres donateurs peuvent fournir aux ACP afin de préparer et de mettre en œuvre les APE.²

Il en résulte que, pour l'UE, l'aide au développement (liée au commerce) d'accompagnement devrait être fournie en parallèle aux APE, au titre du cadre de l'Accord de Cotonou, c'est-à-dire du FED, et en identifiant un financement complémentaire additionnel dans chaque Groupe spécial préparatoire régional.

Certains acteurs ACP insistent sur le fait que le soutien aux APE devrait être, pour l'UE, un engagement contraignant qui serait formellement intégré dans chaque APE. La Commission européenne soutient toutefois

sur la simple mise en place d'un mécanisme parallèle à un APE, car il n'y a pas de mandat des Etats membres visant un quelconque engagement contraignant pour l'aide au développement.

Que peut offrir le 10^{ème} FED ?

En décembre 2005, à la suite de discussions longues et difficiles, les Etats membres de l'UE sont finalement arrivés à un compromis sur le 10^{ème} FED, dans le cadre des négociations intenses sur le budget européen pour 2007-2013 (les Perspectives financières) : 22,682 milliards d'euros pour la période 2008-2013. Ceci ne correspond qu'à 0,02821% du RNB de l'UE, soit 95,92% de la proposition européenne initiale et environ 1 milliard d'euros de moins que les ressources FED totales disponibles pour la période 2000-2007, comme le montre le tableau ci-dessous :

FED en milliards €
(% UE RNB en parentese)

	FED 2000-2007	FED 2008-2013 Proposé par l'UE	FED 2008-2013 Decidé
9 th FED [2000-07]	13.5 (0.0177)		
10 th FED [2008-13]		24.631 (0.031)	22.682 (0.282)
FED non-dépensé	9.8		
Total	23.6 (0.031)	24.631 (0.031)	22.682 (0.282)

Ce 10^{ème} FED pourrait prendre en compte le soutien aux APE de diverses manières. Un scénario est de créer un panier spécial APE en incluant un montant indicatif pour les APE dans le Protocole financier du 10^{ème} FED. Une autre option est d'affecter des ressources spécifiques, dans les programmes nationaux et régionaux à des fins liées au commerce.

Il est important de noter que cette aide au développement, disponible au titre du 10^{ème} FED, n'est pas simplement destinée à couvrir le coût des APE. Il revient et devrait revenir à chacune des régions APE de déterminer ses objectifs prioritaires et de voir dans quelle mesure des ressources devraient être affectées au soutien au processus des APE. La Commission européenne et en particulier la Direction générale du commerce, encouragent les pays et les régions ACP à cibler le soutien au développement pour renforcer les régimes d'intégration régionale dans la programmation du 10^{ème} FED.

Toutefois, dans l'ensemble, l'utilisation par les APE de toute ressource de développement provenant du 10^{ème} FED entraînera automatiquement une réduction du financement de la réalisation d'autres objectifs de développement. C'est sur ceci que se fondent les pays et

les régions ACP pour réclamer un financement additionnel pour accompagner les APE.

Qu'en est-il du financement additionnel ?

La Déclaration XIV, une déclaration conjointe sur l'intégration régionale annexée à l'Accord de Cotonou, crée une possibilité de fournir des ressources additionnelles lorsque l'Accord de Cotonou sera révisé. Il est toutefois peu probable que des ressources additionnelles soient acheminées à travers la Commission européenne, en dehors des fonds réservés dans le 10^{ème} FED et dans le budget européen.

Les options réalistes pour la fourniture d'un soutien au développement additionnel par l'UE semblent donc être les suivantes :

- La coopération bilatérale des Etats membres de l'UE ;
- D'autres donateurs internationaux et multilatéraux ; et/ou
- La mise en place de nouveaux mécanismes novateurs de collecte de fonds pour les APE.

A cet égard, les Etats membres de l'UE et d'autres agences donatrices internationales doivent se consulter et coordonner leurs efforts. De plus, il sera essentiel, pour les ACP comme pour l'UE, d'apporter une contribution au débat multilatéral sur l'ensemble et le mécanisme 'aide pour le commerce', pour en garantir la cohérence.

Pourquoi les prochains mois sont-ils si importants ?

Un certain nombre de décisions majeures sur l'aide au développement à venir en faveur des ACP seront prises en 2006 et début 2007.³ Au cours des six prochains mois, les Etats membres de l'UE et la Commission européenne décideront de la programmation du 10^{ème} FED (2008-13), notamment les critères d'affectation des enveloppes régionales et nationales pour les ACP,⁴ ainsi que du point de savoir si oui ou non des ressources pour le développement spécifiques devraient être réservées dans le 10^{ème} FED pour les APE.

En outre, des décisions devront être prises concernant les procédures, la répartition des tâches, les responsabilités de la Commission européenne et des Etats membres de l'UE concernant la mise en application du 10^{ème} FED, notamment la 'dimension développement des APE'. La Commission européenne a un certain nombre de défis à relever en ce qui concerne la mise en place du financement du développement pour l'intégration régionale, la constitution de capacités pour le commerce et les négociations APE. Les procédures existantes ne sont pas d'utilisation facile, en particulier au niveau régional et pour des activités liées au processus telle que la capacité commerciale et la négociation des APE. Le recours croissant à des accords de

financement et au soutien budgétaire comme modalité d'aide pourrait permettre un accès et une utilisation relativement plus rapides des ressources disponibles. Certaines régions craignent toutefois que les conditionnalités liées à ces instruments ne donnent à la Commission européenne trop de poids dans les négociations sur les APE.

Les procédures de mise en œuvre et de gestion seront énoncées dans une Réglementation financière applicable au 10^{ème} FED. La Commission européenne n'a épargné aucun effort pour harmoniser les Réglementations financières FED avec celles applicables au budget européen au cours des 5 dernières années. Les ACP et les Etats membres de l'UE auront à examiner attentivement les dispositions juridiques, car celles-ci auront des incidences sérieuses sur la qualité et la rapidité du recours au 10^{ème} FED. Les Réglementations financières applicables au 10^{ème} FED seront également adoptées par le Conseil conjoint ACP-UE, en mai 2006.

La programmation du 10^{ème} FED sera et devrait en principe être influencée par les réexamens en cours et les ajustements possibles au titre du 9^{ème} FED.⁵ Il y aura également, en 2006, le réexamen de fin de période du soutien au développement en cours. Les questions liées à la configuration géographique des APE, qui ne correspond pas automatiquement à la portée géographique de l'aide européenne (Programmes indicatifs régionaux) seront également prises en compte.

Enfin, toutes ces décisions sur l'aide au développement seront prises parallèlement aux négociations de fond sur les APD, le réexamen à mi-parcours des négociations sur les APE, en 2006, et la conclusion possible du Cycle de Doha. La coordination et la cohérence entre ces divers processus seront essentielles pour garantir que les APE s'attaquent réellement au développement des ACP.

Notes

- 1 Peter Mandelson, *Re-Claiming Development in the Doha Round* Discours de Peter Mandelson à la Chambre de commerce et de l'industrie, Maurice, 9 février 2006, http://europa.eu.int/comm/commission_barroso/mandelson/speeches_articles/mandelson_sptemplate.cfm?LangId=EN&temp=sppm080_en
- 2 Discours au Parlement européen, débats du 22 mars 2006, www.europarl.eu.int/activities/expert/cre.do?language=EN
- 3 Voir également Cotonou Working Group (Aid), EU-ACP relations: Will the EU deliver on its promises? Information on the Programming of EC Aid for ACP countries, mars 2006, Aprovev, www.aprodev.net/devpol/Files/DevPol/10th%20FED%20Briefing_programming.pdf
- 4 La proposition de la Commission européenne est fondée sur la formule d'affectation utilisée pour le 9^{ème} FED.
- 5 Ceci est fait dans ce que l'on appelle les Documents de stratégie pays et régionale (CSP/RSP).

Mise à jour sur les négociations APE¹ Melissa Julian, ECDPM

Afrique de l'ouest

Les négociateurs de niveau technique de l'Afrique de l'ouest et de l'Union européenne se sont réunis fin janvier pour discuter des rapports présentés par les pays de l'Afrique de l'ouest sur les politiques en matière de droits de propriété intellectuelle et sur la libéralisation du commerce des services. L'Afrique de l'ouest a également présenté des projets de rapports sur les investissements dans les pêcheries, l'agriculture et les secteurs non-agricoles et artisanaux, ainsi que sur la compétitivité de ces secteurs. La Commission européenne examinera ces rapports en vue d'élaborer une analyse plus approfondie de ces secteurs et d'identifier conjointement les priorités.

Une réunion du Groupe spécial préparatoire régional a également été tenue pour examiner la mise en œuvre des recommandations issues des négociations à ce jour. Des sources indiquent que les participants ont appelé à l'accélération de la mise en œuvre des recommandations formulées par les négociateurs. Le Groupe spécial a également débattu du soutien lié au commerce assuré par d'autres donateurs et du rôle que le Groupe joue dans la programmation du 10^{ème} Fonds européen de développement (FED).

Une réunion de réflexion informelle regroupant des responsables de haut niveau a été tenue en janvier. Des sources indiquent que les discussions étaient fondées sur un « non document » relatif à la structure des APE, préparé par la Direction générale du commerce. Le document énonce les objectifs de l'accord ; les objectifs de l'intégration régionale ; les liens avec l'aide fournie par l'intermédiaire du FED ; les objectifs et la portée des partenariats commerciaux et commerciaux (notamment des domaines tels que l'inclusion du commerce des marchandises, la facilitation des échanges, les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC), les services et l'investissement, les mouvements de capitaux ; la passation des marchés publics, la concurrence, la propriété intellectuelle et d'autres questions liées au commerce). Les discussions se seraient concentrées sur les liens entre les APE et l'intégration régionale et le développement. Selon des sources, l'Afrique de l'ouest a mis l'accent sur le fait que la priorité devait être accordée au renforcement de la capacité à tirer profit de la libéralisation, à l'amélioration des règles d'origine et au soutien à la constitution de capacités par rapport à la facilitation des échanges, aux SPS et aux OTC, en vue de rehausser l'investissement et la compétitivité, pour la réalisation des objectifs de développement des APE. Les discussions ont également porté sur l'accès aux marchés pour les biens et les services et sur des approches de la libéralisation.

Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Une réunion ministérielle conjointe CEMAC/

UE, tenue en novembre, a convenu de lancer la prochaine phase des négociations APE.² L'incidence des APE sur les secteurs productifs de l'Afrique centrale sera également analysée et des recommandations seront faites au Comité des négociateurs et au Groupe spécial préparatoire régional, afin de préparer les discussions futures sur l'accès aux marchés.

Le Groupe spécial préparatoire régional s'est réuni pour examiner des études, notamment sur la capacité de production et le potentiel d'exportation et a débattu de l'aide juridique urgente à fournir au secrétariat de la CEMAC pour la rédaction des textes juridiques. Les participants ont également discuté du soutien pour l'amélioration de la capacité à collecter les impôts et le renforcement des organes de normalisation.

Des discussions de niveau technique sur la structure des APE se sont déroulées en janvier et en février. L'UE et la CEMAC ont mis sur la table des « non documents » qui ont servi de base à des discussions visant à compléter les chapitres de l'accord. Des sources européennes indiquent qu'une structure commune a été pratiquement convenue au niveau technique. Toutefois, selon des sources à la CEMAC, il y a des divergences de vue fondamentales sur le lien entre les APE et l'Accord de Cotonou ; les dimensions politiques (application de la clause de non exécution) ; et la fourniture de ressources additionnelles pour le renforcement des capacités.

Selon des sources à la Commission européenne, des préoccupations sérieuses ont été formulées aux plus hauts niveaux de la direction générale du développement de la Communauté européenne, concernant les capacités de gestion du secrétariat de la CEMAC, bien que ces préoccupations ne soient pas partagées par la Direction générale du commerce.

SADC (Southern African Development Community)

Les ministres du commerce de la SADC ont adopté, en février, un document Cadre stratégique pour les APE, qui était présenté pour examen à la Commission européenne au moment où TNI allait sous presse. Des sources indiquent que le document appelle tous les États membres de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU) à s'impliquer tant dans les négociations APE que dans le réexamen en cours de l'Accord de coopération pour le commerce et le développement entre l'Afrique du Sud et l'UE. Il appelle également l'UE à accorder à tous les États membres de la SADC un plein accès aux marchés au titre de l'initiative Tout sauf les armes, en 2008, et à exempter les PMA d'avoir à fournir à l'UE un accès à leurs marchés. Les règles d'origine devraient être simplifiées et devraient permettre un plein cumul à la SADC, aux autres pays ACP et à tous les autres pays de la région qui ont des accords commerciaux avec l'UE, pour offrir un plus grand accès au marché européen.

Des sources indiquent également que la SADC visera à garantir que l'UE renforce le soutien financier et la constitution de capacités qu'elle assure pour prendre en compte les contraintes en matière d'offre, compenser les pertes de recettes fiscales, rehausser la compétitivité et promouvoir la diversification. L'UE, pour sa part, appelle à une plus grande implication de l'Afrique du Sud (son premier partenaire commercial de l'Afrique subsaharienne) dans les négociations SADC sur les APE, pour parvenir à une cohérence économique accrue entre les arrangements commerciaux au sein de la région, mais aussi entre la région et l'UE.³ Des sources indiquent qu'une source principale de divergence dans les négociations menées à ce jour a trait au programme de la SADC visant la mise en place d'une Union douanière. L'UE souhaiterait la mise en place d'une union douanière de la SADC d'ici janvier 2008, alors que la SADC projette sa mise en place deux ans plus tard. La SADC préfère conclure des APE en se servant d'une approche à géométrie variable qui, d'une part ménagerait les intérêts et les sensibilités du Botswana, du Lesotho, de la Namibie et du Swaziland (les pays BLNS) qui, de fait, mettent déjà en application l'Accord de coopération pour le commerce et le développement, et qui, d'autre part, prendrait en compte la situation et les besoins spéciaux des États membres SADC/APE non SACU, qui sont des PMA.

Des sources mettent également l'accent sur les divergences de point de vue en ce qui concerne le champ d'application des APE. La Commission européenne est en train de proposer de couvrir dans les négociations des sujets tels que la politique de la concurrence, l'investissement, la passation des marchés publics, l'environnement et les normes du travail. Pour la SADC, ces questions liées au commerce ne devraient pas être négociées, essentiellement en raison de sa capacité de négociation et sa capacité institutionnelle limitées, et du fait de l'absence de politiques régionales dans ces domaines.

Région Afrique de l'Est Afrique australe - Eastern and Southern African (ESA) Region

Les ministres du commerce de la région ESA et le commissaire européen au commerce se sont réunis en février pour évaluer les progrès réalisés dans les négociations sur les APE.⁴ Des sources indiquent l'existence de divergences entre les deux camps dans la concentration sur les priorités. La Commission européenne a fait part de sa préférence pour un cadre réglementaire qui facilite le commerce comme première priorité, alors que la région ESA accorde la priorité à la prise en compte des contraintes en matière d'aide dans le domaine du commerce intérieur et extérieur et du lien entre les APE et le soutien au développement. La région ESA souhaite également la fourniture de ressources supplémentaires pour prendre en compte les prescriptions liées à l'ajustement aux APE et

pour traiter des problèmes de mise en œuvre. Selon des sources, les ministres ont convenu que l'accès aux marchés était une question clé sur laquelle davantage de travaux étaient nécessaires.

En ce qui concerne les tarifs, des sources indiquent que la Commission européenne a insisté pour que le point de départ d'un démantèlement réciproque soit un tarif extérieur commun pour le groupe ESAAPE. Les pays de la région ESA ont indiqué qu'ils étaient en train de travailler sur diverses options (notamment une Zone de libre-échange) et il est convenu que ceci ne constitue pas une condition préalable formelle pour conclure un APE.

Selon des sources, la région ESA a souligné que le processus et la mise en œuvre des APE exigeraient l'adoption par les pays de la région ESA, de mesures de sauvegarde qui ne seraient pas aussi pesantes à utiliser que celles mises en place dans le cadre de l'OMC.

Pour ce qui est de l'agriculture, il sera tenu dûment compte des questions clés, notamment la constitution de capacités pour les mesures SPS. Les pays ESA souhaiteraient également la prise en compte des subventions et de l'importance qu'il y a à rehausser la valeur ajoutée pour les produits de base.

Les pêcheries devront être discutées davantage au niveau technique. Des sources indiquent que les pays ESA ont mis l'accent sur la nécessité d'arriver à un accord sectoriel autonome sur les pêcheries, en raison de la nature spéciale de la ressource et parce qu'aucun pays ne peut, à lui seul, garantir la viabilité de ce secteur. La Commission européenne estimerait qu'il ne serait pas possible de faire accepter ceci dans le cadre des dispositions actuelles de l'OMC, mais que des dispositions pourraient être formulées dans les APE.

Les ministres ont également convenu que les discussions devraient être élargies à d'autres secteurs tels que le commerce des services, l'investissement et les questions liées au commerce.

Région Pacifique

De hauts responsables des États ACP du Pacifique (Pacific ACP States - PACP) et de l'UE ont tenu des réunions informelles en novembre et en janvier, pour débattre de questions clés ayant trait aux APE. Les discussions se sont concentrées sur les moyens de prendre en compte la situation singulière du Pacifique (petite taille, éloignement, exportations limitées, parfois inexistantes, vers l'UE) dans un APE. Des sources indiquent que le Pacifique propose qu'un APE comporte un accord cadre général auquel tous les pays PACP adhèreraient, et une série d'accords subsidiaires spécifiques qui couvriraient le commerce des marchandises, le commerce des services et les pêcheries ; les pays PACP pourraient choisir d'adhérer à ces accords subsidiaires ou de s'en retirer.

Des sources indiquent également que la Commission européenne reste sceptique en ce qui concerne la compatibilité avec l'OMC et l'intégration des marchés régionaux,

l'investissement et les avantages économiques (donc en termes de développement) à tirer des accords de libéralisation par secteur, et suggère plutôt un APE global. La Commission souhaiterait également que les APE comprennent des dispositions relatives à la politique de la concurrence et aux règles.

Selon des sources, les pays PACP appellent à inclure dans les APE les engagements contraignants visant la mise en place de mesures d'accompagnement et de ressources financières, pour les aider à supporter le coût d'ajustement aux engagements en matière de libéralisation des échanges ; ceci garantirait que ces pays tirent profit de la libéralisation accrue et sont en mesure de réaliser les objectifs de développement. La Commission européenne soutient quant à elle que l'Accord de partenariat de Cotonou prévoit ce type d'engagements et que les APE contiennent le chapitre commerce et coopération économique de l'Accord de partenariat de Cotonou.

Région caraïbe

Le premier forum du cycle de négociations techniques entre les États caraïbes ACP et la Commission européenne (CARIFORUM-CE), dans la phase actuelle des négociations, a été organisé en février. Les deux parties ont formulé leurs approches dans les domaines clés des négociations APE, notamment l'accès aux marchés pour les produits agricoles et non agricoles, les mesures SPS ; les obstacles techniques au commerce (OTC) ; la législation douanière ; la facilitation des échanges ; les instruments de défense du commerce ; les services ; l'investissement ; et les questions liées au commerce.

Des sources indiquent que, dans tous les domaines des négociations, la Commission européenne a laissé entendre qu'elle attendait la non-discrimination pour l'UE, par rapport au traitement accordé par les pays du CARIFORUM à d'autres pays développés partenaires. La Commission européenne aurait été particulièrement directe en ce qui concerne le niveau d'intérêt offensif exprimé dans le marché des services caraïbe. Des sources européennes indiquent que ceci a pour but de promouvoir l'investissement et la croissance dans les Caraïbes.

Des sources indiquent également que l'approche de la Commission européenne visant à faire traduire les tarifs appliqués actuels des Membres du CARIFORUM en une seule ligne de départ pour la libéralisation des tarifs reflète son souhait persistant d'inciter les pays Caraïbes à mettre en place un régime commercial unique, bien que le CARIFORUM soit en train de mener trois processus d'intégration à des rythmes et à niveaux de profondeur différents.

Selon des sources, une ligne de fracture majeure dans les négociations résulte du fait qu'à chaque fois que les Caraïbes soulèvent la question du soutien nécessaire à la constitution de capacités, au renforcement des institutions ou à la prise en compte des contraintes en matière d'offre, la Commission européenne spécifie sans ambiguës qu'il s'agit de négociations

commerciales et que les APE étant un accord commercial, elle n'est pas en mesure de négocier de soutien à la constitution de capacités au sein des Groupes de négociation des APE. La Commission européenne spécifie que les APE sont liés à la coopération au développement couverte par l'intermédiaire de l'Accord de partenariat de Cotonou général et que la réalisation des objectifs de développement des APE allait au-delà de la fourniture de soutien financier. Les instruments commerciaux que la Commission européenne est en train de négocier au sein des APE visent à garantir que la gouvernance économique est une condition préalable nécessaire à la réalisation des objectifs de développement des pays ACP.

Enfin, des sources caraïbes indiquent une source de préoccupation concernant l'incompatibilité apparente entre l'approche européenne qui cherche à intégrer des engagements contraignants sur le développement durable et la bonne gouvernance dans un APE et celle qui vise à ne pas conclure d'engagements contraignants sur le soutien en matière de constitution de capacités pour le commerce. Selon des sources dans la Communauté européenne, les questions de développement durable et de bonne gouvernance sont pertinentes pour les APE.

Notes

- 1 Voir www.acp-eu.trade.org pour plus d'informations ainsi que les événements APE (mis à jour toutes les semaines)
- 2 <http://europa.eu.int/comm/trade/issues>
- 3 <http://europa.eu.int>
- 4 <http://europa.eu.int/comm/trade/issues>

Eclairage sur les Négociations

Publié par :

- International Centre for Trade and Sustainable Development
Tél : + 41 22 917 84 92
E-mail : cbellmann@ictsd.ch
Web : www.ictsd.org



- European Centre for Development Policy Management
Tél : + 31 43 350 29 00
E-mail : tni@ecdpm.org
Web : www.ecdpm.org



Rédaction :

- Christophe Bellmann, Ricardo Meléndez-Ortiz et Yvonne Apea : ICTSD
- Sanoussi Bilal, Kathleen van Hove : ECDPM

Cette publication bimestrielle est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Royaume Uni (DFID) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)

Eclairage sur les Négociations ©
ISSN 1726-1511

Calendrier		Publications
OMC		
Avril		La liste complète des documents est disponible sur www.acp-eu-trade.org
18-21	Semaine de l'AMNA	World trade 2005, prospects for 2006 , WTO, 11 April 2006
18-21	semaine de l'agriculture	http://www.wto.org/english/news_e/pres06_e/pr437_e.htm
24-25	Organe de règlement des différends – session extraordinaire	Liberalizing Financial Services Trade in Africa:
24	Sous-Comité sur le coton	How costly is it for poor farmers to lift themselves out of poverty? World Bank policy research paper, April 2006, http://econ.worldbank.org
26	Comité du commerce et développement- Session spéciale	Going Regional and Multilateral , WTO, March 2006
Mai		http://www.wto.org/english/res_e/reser_e/ersd200603_e.htm
5	Comité directeur du Cadre intégré	Trade and environment review , UNCTAD, February 2006
11-12	Comité du commerce et développement	http://www.unctad.org/Templates/WebFlyer.asp?intItemD=3725&lang=1
12	Comité de l'agriculture	Missing the Market - how exotic foods are being barred from the EU , by A. Moorhead, UNCTAD, CBI, GFU, GTZ, IPGRI, www.underutilized-species.org/documents/Publications/missing_the_market.pdf
12	Comité directeur du Cadre intégré	Managing the Challenges of WTO Participation: 45 Case Studies , edited by P. Gallagher, P. Low and A. Stoler, Cambridge University Press, www.cambridge.org/uk/0521677548
22-23	Organe de règlement des différends – session extraordinaire	Problèmes clés du commerce agricole pour les pays ACP: Eléments de réflexion post Hong Kong , par V. Fautrel, CTA, janvier 2006, http://www.cta.int/Article%20post%20HK%20long_final_FR.pdf
24	Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances	Programming in Trade-Related Capacity Building: A Resource Tool for Practitioners , by C. Blouin and A. Weston, The North-South Institute, 2005. www.nsi-ins.ca/english/pdf/TRCB_programming_resource_tool.pdf
Juin		Aid for Trade: What does it mean? Why should aid be part of WTO negotiations? And how much might it cost? by Lauren Phillips, Sheila Page and Dirk Willem te Velde, ODI Opinions 61, December 2005, www.odi.org.uk/publications/opinions/61_aid_for_trade_dec05.pdf
6-7	Negotiating Group on Trade Facilitation	See also ODI information database on Aid for Trade www.odi.org.uk/iedg/aid4trade.html
9	Committee on Technical Barriers to Trade	Investment Provisions in FTAs and Investment Treaties , by M. Halle and L. E. Peterson, UNDP Discussion Paper, December 2005, www.undprcc.lk/web_trade/publications/BIT-completed.pdf
<i>Toutes les réunions de l'OMC ont lieu à Genève. Veuillez prendre contact avec le Secrétariat pour confirmation des dates. (disponible également sur www.ictsd.org/cal)</i>		Regional Trade Agreements: Promoting conflict or building peace? , by O. Brown et al., IISD, October 2005, www.iisd.org/pdf/2005/security_rta_conflict.pdf
ACP-UE		Doing Business in 2006: Creating Jobs , by World Bank, September 2005 http://publications.worldbank.org/e-commerce/catalog/product?item_id=1385010
12-14 April	African Union Trade Ministers Meeting, Nairobi	
13 April	1st Meeting of ACP Ministers in charge of Asylum, Migration and Mobility	
26 April	Committee of Negotiators, Brussels	
26 April	ESA-EC Senior officials negotiations on development fisheries/ agriculture and Market Access	
1-2 June	ACP-EC Council of Ministers, Moresby, Papua New Guinea	
<i>A défaut d'indication, les réunions se tiennent à Bruxelles</i>		
<i>Secrétariat ACP: tél: + (32 2) 743 06 00, fax: 735 55 73, e-mail: info@acpsec.org, Internet: http://www.acpsec.org/</i>		